

MAIRIE DE DAMBENOIS



CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 20 JUIN 2023

Tous les conseillers municipaux sont présents sauf BESTEIRO Séverine et M. BOUKHEZZA Hamza

Secrétaire séance : M. NIOL Matthieu

DELIBERATIONS

N°424D2023 – MISE EN PLACE DE LA NOMENCLATURE M57 AU 1^{er} JANVIER 2024

Monsieur Le Maire donne lecture de la délibération (voir annexe).

Sophie ROBERT explique que la nouvelle nomenclature ne changera pas beaucoup par rapport à celle actuelle en dehors de quelques numéros d'articles et apportera un peu plus de souplesse.

Ceci étant exposé, le conseil municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57, à compter du 1er janvier 2024. La commune opte pour le recours à la M57 abrégée

Article 2 : de conserver un vote par nature et par chapitre globalisé à compter du 1er janvier 2024,

Article 3 : d'autoriser le maire à procéder, à compter du 1er janvier 2024, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Article 4 : d'autoriser le maire à signer tout document y afférent.

N°425D2023 – DELIBERATION DU RENOUVELLEMENT DE LA CERTIFICATION DURABLE DE LA FÔRET

Le Maire donne lecture du courrier reçu par PEFC ainsi que de la délibération. (annexe courrier + délibération)

Mathieu demande quel est le coût de cet abonnement et si ce n'est pas plus intéressant de travailler sans.

Le Maire donne le prix qui est de 20€ l'abonnement et 0.65€/hectare.

Il explique que c'est une sorte de label qui permet une traçabilité du bois afin que notre bois soit vendu en France ou au moins en Europe, et ainsi vendre un bois suivi et de qualité.

N°426D2023 – DELIBERATION PORTANT DESIGNATION DU REFERENT DEONTOLOGUE DES ELUS ET ADHESION A LA MISSION D'ASSISTANCE ET DE CONSEIL MISE EN PLACE PAR LE CENTRE DE GESTION DU DOUBS

Le Maire donne lecture de la convention et délibération (voir annexes), il explique que c'est une aide mise en place en cas d'accusation contre le Maire ou élus.
Les déontologues sont là pour assister les personnes si besoin. Cela ne nous coûte rien sauf en cas de saisine.

Avis favorable des 12 membres présents.

N°427D2023 – DELIBERATION AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS SAISONNIERS

Le Maire donne lecture de la délibération (voir annexe), comme chaque année 2 personnes ont été retenues pour travailler la semaine du 17 au 21 juillet.
Il s'agit cette année de GICHTENAERE Evan et CELIS Candice.

Avis favorable des 12 membres présents.

N°428D2023 – APPROBATION DE LA MOTION « ZERO ARTIFICIALISATION NETTE » DE L'AMRF

Le Maire donne lecture de la délibération (voir annexe), et donne des explications.
Les petites communes ont déjà beaucoup d'obligations dans l'extension et la valorisation de leur village. Les lois sont de plus en plus contraignantes et si cela continue, le Maire n'aura plus de « pouvoir » et n'aura quasiment plus son avis à donner.
En revanche, cette mesure peut être appréciable dans les grandes communes.
L'AMR demande également que soit ajoutée des moyens financiers aux petites communes afin qu'elles puissent améliorer, donner de la valeur et faire vivre leur village sans rogner sur les terres agricoles.

Avis favorable des 12 membres présents.

AUTORISATION AU MAIRE POUR LA MUTUALISATION DU SITE INTERNET

Le Maire explique que le site Internet est très vieillissant et que PMA ouvre la possibilité aux petites communes membres de s'affilier au site internet de PMA.
Chaque commune aura son propre site, sur le site de l'agglomération, il y aura aussi un petit récapitulatif pour les 72 communes et un lien pour se rendre directement sur le site de la commune souhaitée mais il sera possible de s'y connecter comme actuellement (en recherchant sur internet la Mairie de Dambenois).

Le site aura la même trame que celui de PMA, beaucoup plus moderne que notre site actuel.
L'offre est de 294€, le site sera hébergé et protégé par PMA.

Les autres prestataires comme par exemple Intramuros proposait le même prix la première année mais avec une grosse augmentation ensuite. Le site ne sera pas très différent mais il sera plus évolué et plus moderne.

Pas de dissociation possible dans l'offre personnalisée, impossible de choisir par « module ».

Une formation de 90€ sur une journée est proposée pour ceux qui les souhaite.
Philippe POURCHET, Cédric DI BELLO et Jean-Marie CHAILLET y participeront.

Avis favorable des 12 membres présents.

INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES

INFORMATION

Le Maire partage la carte de Pascaline et de Madame JUILLARD.

PONT TECHNOLAND

Ce pont est dimensionné pour un certain tonnage, mais il s'avère que quand il y a un certain nombre de passage ou des passages avec des très gros poids lourds ou convois exceptionnels... le pont n'est pas en mesure de contenir ces passages.

Ce qui engendre un passage de camions dans les villages avoisinants comme Dambenois, Allenjoie, Brognard...

Philippe POURCHET a eu une réunion en visio-conférence la semaine dernière, il ne devrait quasiment pas avoir d'activité durant l'été, donc théoriquement très peu de circulation.

Lors de cette réunion, il a été dit aussi qu'un passage de 2 camions simultanés serait impossible, même en journée, un système d'alternat a donc été proposé.

Les Maires des communes voisines disent que ce n'est pas gérable surtout que les entreprises aux alentours travaillent à flux tendu.

Pas d'autres informations pour l'instant mais le pont a obligation d'être renforcé, ces travaux de renforcement se feront sur l'été 2023 mais les travaux de l'intégralité du pont se feront sur plusieurs années.

Toutes nos routes départementales sont limitées à 3.5 tonnes sauf les désertes locales.

MAISONS FLEURIES

A ce jour, toujours pas d'arrêté de restriction d'eau mais cela se profile.

Le Maire demande qui est pour faire les maisons fleuries ?

Tout le monde est contre car contradictoire avec la restriction d'eau.

FEUX DE FÔRETS

Le Maire s'appuie sur le document « adoptons les bons réflexes pour prévenir les feux et s'en protéger » (voir annexe) il donne quelques chiffres, incite à faire très attention et faire passer l'information.

LUMIELEC

Le devis a été transmis le 12 juin pour intervenir sur l'abaissement à 90% de l'éclairage (restera 10% d'éclairage). Il faudra donc que Philippe POURCHET abroge l'arrêté précédent (devis en annexe).

FERMETURES MOHN

L'entreprise interviendra ce jeudi et vendredi pour changer les larmiers comme cela avait été voté au budget (devis en annexe).

DEMATERIALISATION DES DIFFERENTES CONVOCATIONS

Le Maire demande qui souhaite recevoir les convocations et compte-rendu par e-mail.

Sophie ROBERT précise que depuis juillet 2022, la loi préconise l'envoi par e-mail.

Tout le monde valide l'envoi par mail.

Brigitte VILLANI souhaite avoir le compte-rendu en version papier.

Jeannine BONILLA souhaite avoir convocation et compte-rendu en version papier.

Il n'est normalement pas obligatoire de transmettre les documents relatifs au conseil avant celui-ci, mais il serait bien de les envoyer également par mail avant le conseil afin que les membres du conseil municipal puissent en prendre connaissance (sauf Jeannine BONILLA par papier)

REPRODUCTION DE DOCUMENT EN MAIRIE

En raison de virus et piratage, plus aucune clé USB ne sera acceptée en mairie pour la reproduction de document, un envoi par mail est fortement conseillé.

Philippe POURCHET mettra également l'information sur le site internet.

Il est important de bien faire les mises à jour, de faire attention à ses mots de passe (créer un mot de passe avec 14 caractères, 1 majuscule...). Un homme est capable de reconnaître un mot de passe « simple » en moins d'une minute et 6 secondes pour l'intelligence artificielle. En cas de doute, mettre le mail dans les spams.

Bien supprimer les documents relatifs à l'identité personnelle (copie de la carte d'identité, livret de famille...)

Un disque dur sera acheté pour la mairie.

ADU

L'Agence de Développement et de l'Urbanisme est présente au quotidien pour nous accompagner et le sera encore pour la révision du PLU, le contrat a donc été renouveler (voir annexe)

Obligation de réviser le PLU pour être en concordance avec le SCOT du Pays de Montbéliard.

QUESTIONS

BOITES A LIVRES

Corinne ANILE a été interpellé pour l'installation d'une boîte à livres

Le Maire répond qu'il y a une bibliothèque avec 2 bibliothécaires très compétentes ainsi qu'un investissement important tous les ans pour le renouvellement des livres.

Il est important de rappeler l'existence de la bibliothèque, la gratuité, d'en parler afin de la faire vivre. Bien transmettre aux habitants l'information ainsi que les horaires (jeudi de 16h00 à 18h30)

Le Maire en parlera avec les deux bibliothécaires.

MUTUELLE COMMUNAUTAIRE

Brigitte VILLANI demande où en est le projet.

Le Maire répond que c'est un gros travail pour une commune moyenne comme Etupes, projet

mis en place par le maire de cette commune Philippe CLAUDEL.

En phase de concertation avec les différentes mutuelles, négociation d'un prix de groupe...

NOUVELLE ECOLE

Jean-Marie CHAILLET demande ou en sont les travaux de la nouvelle école

Le Maire dit que la rentrée de la Toussaint devrait se faire dans la nouvelle école si aucun problème d'ici là, mais il reste prudent.

ORANGE

Joëlle BATTAGLIA demande des nouvelles concernant les réparations du réseau internet car plus d'internet depuis le 5 mars, cela commence à faire long.

Le Maire dit que les travaux étaient en cours mais qu'une personne a tout arraché.

BRANCHES

Jean-Marie CHAILLET signale que des branches tombent sur des fils certainement des fils électriques vers son domicile. Il faudrait voir si cela appartient à un particulier ou au domaine public afin de les couper.

Séance levée à 22 h 00

Le Maire,
Philippe POURCHET

